**Demande individuelle de reconnaissance de cas de force majeure portant sur la BCAE 8 de la PAC**

**Report de la période d’interdiction de taille des haies et des arbres**

**Je soussigné(e) :**

**Nom, Prénom :**

**Raison sociale pour forme sociétaires :**

**Commune du siège d’exploitation :**

**N° Pacage :**

Atteste que les intempéries de l’automne 2024 et du début de l’année 2025 (de janvier à fin février) ont entraîné l’impraticabilité des sols et n’ont pas permis de réaliser les travaux de tailles de haies et d’arbres nécessaires au bon fonctionnement de mon exploitation agricole.

Je demande dès lors à bénéficier de la dérogation au titre de la force majeure afin de me permettre d’effectuer les travaux de taille de haies qui ne peuvent attendre le 15 août 2025 et qui conditionnent strictement mon activité agricole pour les motifs suivants :

– desserte de parcelles exploitées ;

– sécurité vis-à-vis des clôtures, en particulier électrifiées ;

– sécurité des bâtiments, ou des animaux, voire du matériel le cas échéant.

– autres motifs impérieux (à préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

J’ai connaissance que le champ de cette dérogation :

– me permettra de réaliser les tailles des haies concernées au-delà du **15 mars 2025 et avant le 16 avril 2025**;

– ne porte pas sur la destruction d’habitat d’espèces protégées.

Fait à , le

Signature :

*(pour les GAEC la signature du seul gérant statutairement désigné est suffisante)*